



Prime de précarité, fin de contrat

Par **Titou**, le **06/05/2011** à **13:32**

Bonjour,rrnJe suis en CDD depuis fin Janvier de cette année et ce jusqu'au 31/12.rrnJe ne souhaite pas continuer dans cette entreprise parce que j'ai d'autres projets pour le début d'année 2012.rrnEst il possible d'anticiper une éventuelle manoeuvre de la part de mon employeur qui pourrait me proposer un CDI ce qui m'enlèverait le droit à la prime de précarité.rrnCar c'est arrivé par le passé à l'un des employés de l'entreprise.rrnDois je le prévenir maintenant, comme ça il sait à quoi s'attendre et on signe un accord écrit dans le quel il serait stipulé, qu'aucun CDI ne me sera proposé jusqu'a la fin de mon contrat en CDD?rrnSi vous pouvez m'éclairer je vous en serez très reconnaissant !rrnMerci d'avance !

Par **Cornil**, le **07/05/2011** à **22:03**

Bonsoir "titou"rnTu peux toujours essayer d'obtenir un tel écrit de la part de l'employeur, m'étonnerait qu'il s'y prête! Sinon, tu n'as aucun moyen légal d'empêcher l'employeur de te faire une proposition de CDI à la fin de ton CDD pour ne pas te payer la prime de précarité , sauf à toi de prouver de cette proposition est "bidon" (difficile!)rnBon courage et bonne chance.